

Comité de finance durable du 09 mars 2023 Minutes

Conformément aux engagements exposés au sein du cadre des émissions obligataires vertes, sociales et durables de la région Île-de-France, qui institue le comité de finance durable, ses membres se sont réunis le jeudi 09 mars 2023 de 10H à 11H30.

Participants (11)	<p>Pôle finances :</p> <p>Paul BERARD, Directeur général adjoint Manuel THOMAS, Directeur des finances</p> <p>Pôle transports :</p> <p>Caroline COUTERET, Chef du service budget, Direction des transports, pôle logement aménagement transports</p> <p>Pôle ARTE :</p> <p>Orianne PERRIER, Adjointe au DGA</p> <p>Pôle lycées :</p> <p>Cyril ROYER, Directeur adjoint de la performance</p> <p>Assistaient également au comité :</p> <p>Brice RAFOUGILET, Responsable de MAPPT Loanah DERUE, Directrice adjointe des finances Radouane BENAMAR, Chargé de mission finances Franck LAVERGNE, Chargé de mission dette et emprunt Samuel BRETILLOT, Chargé de mission dette et emprunt Julie GADENNE, Responsable du service pilotage budgétaire, pôle Lycées</p> <p>Excusés :</p> <p>Patricia CRIFO, enseignante, chercheuse, experte, Nicolas BAUQUET, DG de l'Institut Paris Région Fantine LEFEVRE, DGA pôle agriculture, ruralité, transition écologique Kamel OULD-SAID, DGA pôle logement aménagement transports Inravi THIOUNN, directeur des transports Sylvie VIDAL, directrice du budget Cécile RODRIGUEZ, responsable mission contrôle de gestion et décisionnel financier</p>
Sujets évoqués	<ol style="list-style-type: none">1. Rapport d'allocation et d'impact publié en 2022 suite à l'emprunt durable réalisé en 2021.2. Rétroplanning et lancement du rapport d'impact 2023 sur l'emprunt durable de 2022 pour 700 M€ :<ul style="list-style-type: none">○ Ajout d'une carte présentant la localisation des projets financés,○ Intégration du critère d'éligibilité régional au sein des fiches projets,○ Objectif d'avoir terminé la maquette en septembre.3. Principaux temps forts de l'année :<ul style="list-style-type: none">○ émission obligataire durable réalisée le 23 janvier 2023 pour 600 M€ ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ prêt BEI en cours de négociation sur les lycées ; ○ actualisation du cadre des émissions obligataires ; ○ réalisation d'un rapport d'impact ex-post : 1^{er} exercice à blanc, sans contraintes de résultats mais pour regarder si les impacts qualitatifs et quantitatifs des fiches projets test sont atteints ou pas et si les informations nécessaires remontent ; ○ évolutions réglementaires : présentation du standard d'émission obligatoire vert européen 'EuGBS' et ses récentes évolutions.
	<p>4. Temps d'échange :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation des indicateurs d'impact : notamment afin de faciliter les rapports d'impact ex post, il est noté que la stabilisation et le déploiement des indicateurs actuels pour l'ensemble des nouveaux projets financés faciliterait le recueil global de données. • Intérêt de préciser les données exigées pour les compte-rendu dans les règlements d'intervention et les conventions, cela engagerait les bénéficiaires de subvention. • Paul Bérard évoque le sujet du budget vert pour 2024.
<p>Relevé de décisions</p>	<p>Le comité n'émet aucune réserve concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évolution du cadre des émissions régionales ainsi que du prochain rapport d'impact ; • Le rétroplanning du rapport d'impact 2023. <p>Le comité émet les principales observations suivantes sur le projet d'analyse d'impact ex post pour des projets figurant au sein du rapport d'impact 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'accompagnement externe doivent être précisées, certainement projet par projet ; exemple : étude du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) sur le lien entre réduction du temps de trajet des lycéens et amélioration de leur résultats ; • L'IPR et madame CRIFO (partenariat Région/école Polytechnique) seront contactés pour discuter des possibilités de coopération ; • Les directions concernées par la pré-sélection de projets test proposée par le PFIN (cf. la présentation faite en séance) confirmeront l'opportunité de ces projets ou en proposeront d'autres ; • La disponibilité des données compte-tenu de l'ancienneté des projets financés est un vrai sujet mais cette 1^{ère} évaluation rétrospective permettra de jauger les difficultés et pistes d'amélioration pour une meilleure évaluation des investissements socialement responsables.